



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 5 DECEMBRE 2018

Présidence: Monsieur Daniel Raboud, syndic

Citoyennes et citoyens présents: citoyen(ne)s: **68**; conseil communal: **5**; soit un total de **73**

Conseil communal: Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Jean-François Moura
- Alain Saudan
- Antoine Castella

Secrétaire: Madame Barbara Fetz

Convocation:

- affichage au pilier public dès le 22 novembre 2018;
 - publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 47, du 23 novembre 2018;
 - insertion dans le Bulletin d'information numéro 83 distribué à tous les ménages le 22 novembre 2018 (art. 12, al. 1^{bis} LCo; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011), ainsi que sur le site internet.
-

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2018 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Echange de bien-fonds entre la Commune de Grandvillard et la Paroisse de Grandvillard
3. Budgets 2019 (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 3.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements
 - 3.2. Réfection du pont sur la Taouna direction Lessoc
 - 3.3. Réfection des routes (Route de Lessoc, Chemin des Cressets et Route de la Cascade)
 - 3.4. Aménagement de la Route de la Ria
 - 3.5. Aménagement de la place de jeu de l'école et d'un escalier d'accès
 - 3.6. Remplacement des fenêtres de l'Ecole de Grandvillard
 - 3.7. Réfection de chalets suite à la visite des alpages du 22 septembre 2018
 - 3.8. Réaménagement du parking de la Place du Saudillet
 - 3.9. Rapports de la commission financière
 - 3.10. Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissement
4. Intempéries du 3 juin 2018: travaux d'urgence sur la Taouna et les routes alpestres
5. Association "Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)" - approbation des statuts (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
6. Règlement scolaire - approbation (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
7. Vanils Energies SA - vente définitive de l'immeuble 4757 RF (confirmation du pacte d'emption du 15 mars 2011)
8. Projet de ferme piscicole (élevage de saumons)
 - 8.1. Présentation
 - 8.2. Délégation de compétence
9. Divers

A 20.00 heures, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement, en particulier les délégués du conseil paroissial et Monsieur Guillaume Chilier, journaliste pour La Liberté. Il les remercie d'avoir répondu si nombreux à la convocation.

Monsieur le Syndic:

- annonce que l'assemblée sera enregistrée;
- afin de passer en revue les nombreux points du tractanda dans un délai raisonnable, il invite les citoyens à être concis et précis dans leurs différentes interventions;

- précise que le règlement concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire (point 5 du tractanda) et la convention scolaire (point 6 du tractanda) ne seront pas traités car il n'appartient pas à l'assemblée de les approuver;
- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes:
 - ¹L'assemblée vote à main levée.
 - ²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.
 - ³Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.
- informe que Madame Barbara Fetz, secrétaire communale, habitant Villars-sous-Mont, et Monsieur Guillaume Chilier, journaliste pour La Liberté, ne voteront pas;
- excuse l'absence de Mesdames Corinne Borcard, Jeannette Beaud, Cindy Ecoffey et de Messieurs Bertrand Ruffieux, Noël Raboud, Aurélien Beaud et Olivier Jaquet;

nomme **Messieurs Raphaël Raboud** et **Dominique Borcard** en qualité de scrutateurs.

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format "PowerPoint". La présentation est annexée au présent procès-verbal (pièce numéro 1).

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 mai 2018

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 12 mai 2018 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22 et 103^{bis} de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Le procès-verbal ne suscite aucune question ou remarque. Il est **approuvé à l'unanimité** avec remerciements à Madame Barbara Fetz, secrétaire communale.

2. Echange de bien-fonds entre la Commune de Grandvillard et la Paroisse de Grandvillard

Monsieur Daniel Raboud présente l'échange au moyen d'un plan affiché à l'écran. Il informe que la commune a étudié la possibilité de modifier la cour de l'Ecole de Grandvillard. Des problèmes de sécurité sont constatés de manière récurrente. De plus, une servitude de passage aux habitations scinde le site. L'espace de jeu le long de la Route des Lières et la cour d'école sont coupés par un accès ouvert aux véhicules motorisés, générant un danger réel et des difficultés pour la surveillance des enfants. C'est dans ce cadre que la commune propose un échange de terrain avec la paroisse, afin de créer une cour unique orientée au nord du bâtiment de l'école. L'article 4096 RF, propriété de la Paroisse de Grandvillard, serait échangé contre l'espace de jeu actuel, bordant la Route des Lières. La paroisse pourrait ainsi organiser les places de stationnement nécessaires à la transformation de l'ancienne cure dans cet espace. La nouvelle cour d'école serait agrandie, réorganisée et rénovée afin de répondre aux exigences actuelles. Monsieur Raboud précise encore que le conseil paroissial a obtenu l'accord de ses paroissiens lors de l'assemblée paroissiale du mercredi 28 novembre 2018, et ce, à l'unanimité.

Monsieur Pierre Bovet, président de la Paroisse de Grandvillard, intervient brièvement à ce sujet et invite les citoyens à accepter cet échange de bien-fonds.

Monsieur Laurent Borcard demande s'il y a la possibilité de créer des places de parc sur l'article 4096 RF, et, le cas échéant, si ces places peuvent être couvertes.

Monsieur Alain Saudan répond que, selon le PAL, cette parcelle se trouve en zone d'intérêt général et permet le stationnement de véhicules; des places couvertes peuvent aussi être créées, dans le respect du PAL.

Monsieur Christian Yenni souhaite savoir par où les voitures accéderont aux places de parc.

Monsieur Antoine Castella lui indique l'accès des véhicules au moyen du plan projeté.

Monsieur Daniel Raboud précise que le conseil a déjà un projet d'aménagement qui sera présenté au point 3.5 du tractanda si l'échange de bien-fonds est accepté.

Monsieur Meinrad Borcard souhaite savoir combien de places de parc seront créées et qui pourra les utiliser.

Monsieur Alain Saudan lui répond que 5-6 places seront créées pour les futurs locataires de l'ancienne cure. Ces places devront respecter les Normes VSS (dimensions des places et distances nécessaires pour les manœuvres des véhicules).

Monsieur Christian Yenni souhaite savoir par où les enfants devront passer pour se rendre à l'école.

Monsieur Antoine Castella précise que la servitude ne pourra être abolie et que des voitures continueront de passer devant l'école et la cour. Il ne sera pas possible d'interdire aux enfants de passer par derrière ou par devant l'épicerie, mais le conseil souhaite limiter les passages. Les enfants qui descendront du bus scolaire pourront accéder directement à la cour d'école par un escalier qui sera construit à côté de l'abribus.

Monsieur Laurent Borcard souhaite savoir ce qu'il adviendra de l'Ecole de Grandvillard en cas de fusion des cercles scolaires.

Monsieur Daniel Raboud répond que l'avenir de l'Ecole de Grandvillard est assuré et qu'à long terme les trois écoles des trois communes seront maintenues. Mais à ce jour, aucun accord pour la fusion des deux cercles n'a été signé.

Aucune autre question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

L'échange de bien-fonds est **adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

3. Budgets 2019

Un rapport relatif aux budgets susmentionnés a été publié dans le bulletin d'information numéro 83, pages 6 à 8. Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont eu la possibilité d'en solliciter un exemplaire auprès de l'Administration communale.

3.1. Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements

Budget de fonctionnement

Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, donne quelques informations sur les données statistiques de la population au 31 décembre 2017, sur l'indice potentiel fiscal et sur l'évolution des charges liées. Puis il donne connaissance du rapport établi à l'intention de l'assemblée. Il indique les montants globaux de chaque

chapitre et expose le détail des positions qui ont subi des modifications, ce en comparaison avec les comptes 2017 et le budget 2018. Le budget ainsi que le rapport de Monsieur Castella sont annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

La présentation du budget de fonctionnement 2019 chapitre par chapitre suscite les questions suivantes:

Monsieur Meinrad Borcard souhaite savoir qui contrôle les déchets et pourquoi il est nécessaire de payer pour l'élimination des appareils électriques alors que le consommateur paie déjà une taxe au moment de l'achat.

Monsieur Antoine Castella répond que c'est la tâche du responsable de la déchetterie d'effectuer les contrôles, mais qu'il est ouvert à la discussion. Les commerces sont tenus de reprendre les vieux appareils. Si l'appareil est déposé à la déchetterie, le citoyen paie une taxe pour payer le transport depuis la déchetterie jusqu'au lieu d'élimination. Les détails figurent dans le règlement.

Monsieur Raphaël Raboud précise que les appareils électriques amenés à la déchetterie intercommunale sont éliminés avec des règles éthiques; ils ne sont pas envoyés en Afrique par exemple.

Monsieur Raphaël Raboud souhaite savoir ce que le conseil entend par "concept parking" dans le mandat attribué au bureau d'urbanistes.

Monsieur Daniel Raboud répond que le conseil constate de plus en plus de problèmes liés au stationnement dans le village (manque de places de parc, parking sauvage, voitures sans plaques, etc.). Le conseil souhaiterait pouvoir proposer aux habitants des nouvelles places de parc, raison pour laquelle un mandat sera confié à un bureau d'urbanisme.

Monsieur Meinrad Borcard demande si la place *handicapés* devant le bâtiment communal ne pourrait pas être remplacée par une place *visiteur* (pour les personnes se rendant au bancomat, au bureau communal, etc.).

Monsieur Daniel Raboud lui répond que le conseil en prend note et en discutera dans le cadre de ses séances.

Par ailleurs, **Monsieur Antoine Castella** attire l'attention sur le fait que lors de la rénovation d'une grange, le requérant doit être en mesure de proposer des places de parc, ce qui n'est de loin pas chose aisée à Grandvillard.

Monsieur Jean-Paul Zenoni demande pourquoi il n'y a pas de places de parking au cimetière.

Monsieur Daniel Raboud lui répond que cette option fait en effet partie du projet.

Monsieur David Suchet demande pourquoi la commune a construit un abribus pour les bus scolaires alors que ce dernier ne sera bientôt plus utilisé.

Monsieur Alain Saudan l'informe qu'un ou deux midibus des TPF pour le cercle scolaire y seront prochainement stationnés et que l'abribus a bien été dimensionné pour deux véhicules de cette taille.

Monsieur Meinrad Borcard invite les chauffeurs des bus scolaires à se garer en marche arrière afin de pouvoir repartir en avant sans peine, au lieu de devoir reculer avec un manque certain de visibilité.

Monsieur Alain Saudan le rassure que les aspects de sécurité sont traités directement par les TPF.

Monsieur Laurent Borcard demande si l'énergie produite par la CREG ne pourrait pas être utilisée directement pour la consommation de la commune ?

Monsieur Antoine Castella lui répond que la question a en effet déjà été posée au Groupe E. C'est possible, mais uniquement sur le lieu même de la production, ce qui n'est donc pas intéressant dans notre cas puisque le réservoir ne consomme pas beaucoup d'électricité.

Monsieur Meinrad Borcard demande quel est l'argument invoqué pour justifier la baisse du prix de l'électricité.

Monsieur Daniel Raboud lui répond que c'est le marché de l'électricité qui dicte le prix et que ce dernier a chuté drastiquement.

Monsieur Jean Ecoffey précise que le prix sur le marché européen est actuellement de CHF 3ct/kWh. Le Groupe E l'achète également à ce prix, dès lors il est inconcevable de vendre l'électricité de la commune à CHF 16 ct/kWh.

Monsieur Raphaël Raboud rajoute que la baisse du prix de l'énergie est influencée par l'Allemagne qui subventionne et inonde le marché avec de l'énergie bon marché issue du charbon. L'énergie hydraulique en Suisse ne vaut plus rien !

Monsieur Laurent Borcard estime que la commune devrait négocier le prix de l'eau qu'elle fournit à Sainte-Anne Energie pour refroidir la centrale hydraulique.

Madame Marie-Claire Pharisa souhaite savoir si un montant a été pris en compte au budget concernant les fournitures et les activités extrascolaires.

Monsieur Antoine Castella lui répond que la commune ne facture pas l'écolage. Par ailleurs, le Grand Conseil doit encore décider s'il prend en charge CHF 75.- ou CHF 150.- par enfant. Le scénario qui se dessine est le suivant: les communes prendraient en charge les activités extrascolaires et le canton prendrait en charge les fournitures scolaires.

Monsieur David Suchet estime que les parents sont dans le flou concernant les fournitures scolaires et que certaines communes les ont déjà prises en charge. Il se demande si la commune est en retard ou pas en ligne avec les directives.

Monsieur Alain Saudan lui répond que la prise de position et la décision de la DICS sont arrivées tardivement et que les budgets étaient déjà établis. Le cadre n'étant pas clairement défini et trop de questions restant sans réponse, la commune a pris le parti de ne pas facturer les frais d'écolage ni de fournir le matériel scolaire pour la rentrée 2018/19.

Ledit budget solde comme suit:

Charges:	CHF	4'689'959.00
Revenus:	CHF	<u>4'606'398.00</u>
Excédent de charges:	CHF	<u>83'561.00</u>

Monsieur Castella remercie Madame Pascale Borcard, caissière, pour son travail rigoureux et précis, ainsi que Monsieur Alex Beaud qui doit fournir de nombreux documents dans le cadre de l'élaboration du budget.

Budget des investissements

Les investissements budgétisés en 2019 sont les suivants:

3.2 Réfection du pont sur la Taouna direction Lessoc	CHF	210'000.-
3.3 Réfection des routes (Route de Lessoc, Chemin des Cressets, Route de la Cascade)	CHF	53'000.-
3.4 Aménagement de la Route de la Ria	CHF	245'000.-
3.5 Aménagement de la place de jeu de l'école et d'un escalier d'accès	CHF	73'000.-
3.6 Remplacement des fenêtres de l'Ecole de Grandvillard	CHF	32'000.-
3.7 Réfection de chalets suite à la visite des alpages du 22.09.18	CHF	34'000.-
3.8 Réaménagement du parking de la Place du Saudillet	CHF	26'000.-

3.2 Réfection du pont sur la Taouna direction Lessoc: CHF 210'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose le sujet comme suit: suite à deux accidents, la commune a fait intervenir l'entreprise Sagérime SA pour une vision locale. Il s'est avéré que le pont était en très mauvais état, en particulier sur le côté aval où le béton était attaqué et les murs lézardés. La commune a ensuite mandaté le Bureau Gex et Dorthe Ingénieurs Consultants Sàrl pour une offre pour un avant-projet de réfection du pont. Lors des diverses discussions, l'idée est venue de greffer une passerelle pour piétons au pont, soit en amont, soit en aval, qui serait ensuite prolongée par un trottoir jusqu'au passage pour piétons devant l'école.

Conformément à l'article 48 RELCo, **Monsieur Antoine Castella** donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 210'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire avec un amortissement annuel sur 15 ans (pièce numéro 3).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Meinrad Borcard demande s'il y a possibilité de poursuivre ledit trottoir du pont jusqu'au cimetière, moyennant une compensation pour les propriétaires du terrain. Les propriétaires riverains ont-ils été contactés par la commune?

Monsieur Jean-François Moura lui répond que ce sera difficile de créer un trottoir, mais une ligne jaune et des petits pas de couleur jaune seront peints au sol pour guider les piétons. Pour la sortie de la passerelle côté aval, la commune a pris contact avec les riverains qui seraient disposés à vendre quelques mètres de terrain le long du muret.

Monsieur Henri Currat demande si la passerelle sera indépendante du pont ou si le tablier ne pourrait pas être agrandi et un trottoir créé directement sur le pont; il trouverait plus judicieux de faire la passerelle en amont du pont puis de faire un passage pour piétons.

Monsieur Jean-François Moura lui répond que la passerelle serait fixée séparément du pont (10 cm à côté du pont) et que le candélabre et la caisse électrique devront être déplacés. Il n'est pas possible de coller la passerelle au pont (dénivellement, eau, etc.). Le SMO n'autorise pas de passage à piéton sur le pont car il n'y a pas assez de véhicules qui empruntent le pont quotidiennement.

3.3 Réfection des routes (Route de Lessoc, Chemin des Cressets, Route de la Cascade): CHF 53'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose ce qui suit: le conseil a été informé par des citoyens que certains tronçons des routes communales se dégradent. Il s'agit notamment de la Route de Lessoc, du Chemin des Cressets, qui est communal jusqu'au passage canadien et qui présente un affaissement conséquent, et de la Route de la Cascade dont la bordure, qui doit être regarnie chaque année par du gravier, serait goudronnée.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 53'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire avec un amortissement annuel sur 15 ans (pièce numéro 4).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Laurent Borcard signale que la paroisse a déjà refait une fois le coffre de la Route des Cressets.

Monsieur Daniel Raboud lui répond que le tronçon jusqu'au passage canadien appartient à la Commune et qu'elle se chargera de faire les réparations nécessaires.

3.4 Aménagement de la Route de la Ria: CHF 245'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose ce qui suit: la commune a mandaté le Bureau Gex & Dorthe Ingénieurs Consultants Sàrl pour un avant-projet de l'aménagement de la Route de la Ria. Cet avant-projet a ensuite été présenté aux riverains le 27 septembre 2018 lors d'une séance d'information. Ces derniers ont estimé que la route ne méritait pas d'être élargie sur son ensemble, mais seulement à certains endroits avec des places d'évitement. Il n'y aurait pas de trottoir mais une bordure inclinée.

Conformément à l'article 48 RELCo, **Monsieur Antoine Castella** donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 245'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire (pièce numéro 5).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Meinrad Borcard demande s'il ne serait pas plus judicieux de goudronner les bordures au lieu de mettre du gravier.

Monsieur Daniel Raboud réplique que les riverains veulent la sécurité. Si la bordure est goudronnée, la route deviendrait plus large et les gens rouleraient plus vite.

Monsieur Nicolas Raboud demande si la base est prévue pour installer la fibre optique sur ce tronçon.

Monsieur Jean-François Moura répond que la route ne sera pas ouverte en profondeur et qu'il n'y aura pas de canalisation à poser.

Monsieur Daniel Raboud rajoute que l'installation de la fibre optique par FTTH passe par le réseau électrique.

3.5 Aménagement de la place de jeu de l'école et d'un escalier d'accès: CHF 73'000.-

Monsieur Alain Saudan, conseiller communal, expose ce qui suit à l'aide du plan projeté: la servitude de passage doit être maintenue car elle dessert les habitations à l'arrière de la Rue Saint-Jacques. Le fait que la cour d'école et la place de jeux soient séparées pose un problème de surveillance aux enseignantes. L'idée est de remanier la cour d'école en créant une seule et unique cour avec un espace sécurisé et un nouvel accès par un escalier à côté de l'abribus. Si l'accord est donné pour cet investissement, le corps enseignant et les voisins directs seront consultés pour l'aménagement de la place.

Conformément à l'article 48 RELCo, **Monsieur Antoine Castella** donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 73'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire (pièce numéro 6).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Meinrad Borcard demande si une rampe ne serait pas plus utile qu'un escalier.

Monsieur Alain Saudan lui répond qu'il n'y pas la longueur pour créer une rampe avec une pente à 6% et **Monsieur Antoine Castella** précise que l'accès par derrière sera toujours possible.

Monsieur David Suchet suggère de fermer totalement la cour pour forcer les enfants à passer par les escaliers.

Monsieur Alain Saudan lui répond qu'il sera difficile d'être aussi restrictif.

Monsieur Antoine Castella précise que les enfants qui descendent du bus prendront l'escalier, mais que les enfants qui viennent depuis le village passeront directement par la cour.

3.6 Remplacement des fenêtres de l'Ecole de Grandvillard: CHF 32'000.-

Monsieur Alain Saudan, conseiller communal, expose ce qui suit: les fenêtres avaient été changées en grande partie lors de la rénovation de l'école, mais il reste un solde à remplacer au sous-sol côté Route des Lières, une double-fenêtre coté Delabays et les quatre grandes fenêtres qui donnent sur la cour. Les grilles sur ces fenêtres seront également supprimées et remplacées par un verre adapté aux chocs.

Conformément à l'article 48 RELCo, **Monsieur Antoine Castella** donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 32'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire (pièce numéro 7).

Questions et remarques de l'assemblée

Cet objet ne soulève pas de question.

3.7 Réfection de chalets suite à la visite des alpages du 22.0.2018: CHF 34'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose ce qui suit: lors de chaque législature, le conseil fait la tournée des alpages pour constater l'état des bâtiments et des pâturages.

Chalet des Tservettes: il a été constaté que le pan amont du toit en tavillons du chalet est en mauvais état. Ce chalet est approvisionné par une unique source à faible débit. La citerne est remplie par la fonte des neiges et la pluie. Suite à la sécheresse de cet été, le toit a pompé les maigres précipitations et n'a pas rempli la citerne. Les locataires ont suggéré à la commune de remplacer le toit en tavillons en le recouvrant avec de la tôle et en posant des chenaux adéquates. Les travaux seraient exécutés par l'équipe communale.

Chalet de La Cierne: **Monsieur Olivier Jaquet**, teneur de l'alpage souhaiterait poser des logettes pour faire rentrer le jeune bétail. Le creux à purin est déjà existant. **Monsieur Jaquet** exécuterait les travaux avec le matériel fourni par la commune, son employé et deux employés de la commune.

Conformément à l'article 48 RELCo, **Monsieur Antoine Castella** donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 34'000.-** sera couverte par le compte des chalets (pièce numéro 8).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Meinrad Borcard demande si la commune est autorisée à poser de la tôle sur le toit du chalet des Tservettes.

Monsieur Jean-François Moura lui répond que la demande sera adressée aux Améliorations foncières (AF).

3.8 Réaménagement du parking de la Place du Saudillet: CHF 26'000.-

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, expose ce qui suit: la place du Saudillet est appréciée des familles ou groupes d'amis qui souhaitent organiser un repas ou passer un moment de détente. La place multisports attire également bon nombre d'amateurs de sports divers et variés. Pour s'y rendre, la grande majorité des visiteurs rejoignent Grandvillard avec leurs voitures. Etant donné que l'espace de stationnement est quelque peu limité, il n'est pas rare et même régulier de voir des véhicules stationnés le long de la route qui amène au quartier du Saudillet, dans le champ vis-à-vis du Saudillet ou même en contrebas de la route de la Gare. Pour éviter ce parcage sauvage, le conseil communal a pris contact avec les propriétaires, le locataire et l'exploitant de la parcelle agricole vis-à-vis du Saudillet. Cependant, alors que le locataire et l'exploitant ont répondu favorablement au projet du conseil communal, les propriétaires n'ont pas été convaincus. Dès lors le conseil s'est penché sur une deuxième variante. Le but est d'aménager à l'entrée gauche du Saudillet des places de stationnement en gravier afin de pouvoir accueillir 6 à 7 véhicules les jours de forte affluence. Cela correspond au nombre de véhicules stationnés en-dehors du parking existant. Une nouvelle barrière pivotante et fermée par un cadenas devra être installée et une autre barrière sera installée afin d'éviter que des véhicules stationnent sur la partie herbeuse. Une nouvelle haie vive sera plantée pour délimiter l'espace stationnement et l'espace jeu. Le panneau d'information et de réservation à l'entrée du Saudillet sera remplacé par un nouveau panneau en bois. Ces modifications devront faire l'objet d'une mise à l'enquête simplifiée. Tous ces travaux seront entièrement réalisés par les employés de la commune.

Conformément à l'article 48 RELCo, **Monsieur Castella** donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 26'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 9).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Henri Currat constate que la place est surtout employée par des gens de l'extérieur qui diffusent une musique forte et sont agressifs si on leur fait une remarque.

Monsieur Daniel Raboud suggère aux bordiers de téléphoner à la police locale de Villars-sous-Mont ou à celle de Vaulruz si le cas se reproduit.

Monsieur Antoine Castella précise que la charte sera modifiée et qu'il sera interdit de diffuser de la musique. Il y a moins de déchets sauvages depuis qu'il envoie des SMS aux personnes qui ont réservé la place et depuis que les poubelles ont été enlevées. Les grills qui arrivent en bout de course ne seront pas remplacés. La Ville de Bulle n'offre pas de place verte comme celle de Grandvillard.

Monsieur Daniel Raboud rajoute que la réservation et la location de la place pourraient être une option.

Monsieur Laurent Borcard trouve dommage de prendre du terrain sur la place du Saudillet alors que des places de parc pourraient être aménagées le long de la Taouna sur le Chemin du Saudillet.

Monsieur Antoine Castella indique que le conseil veut éviter du trafic dans le nouveau quartier du Saudillet habité par des jeunes familles avec des enfants.

Monsieur Raphaël Raboud ne pense pas que sept places supplémentaires vont régler le problème. Il faudrait que les gens viennent à vélo.

Monsieur Pascal Moënnat souhaiterait que la place soit végétalisée.

Monsieur Antoine Castella indique que deux variantes ont été prises en compte, dont une avec des pavés ajourés avec du gazon et une variante avec du gravier.

Monsieur Jean-Marc Rotzetter demande si le parking du Saudillet ne pourrait pas être intégré dans le concept parking global.

Monsieur Daniel Raboud le remercie de cette bonne remarque dont le conseil tiendra compte.

La parole n'étant plus sollicitée au sujet des investissements qui précèdent, **Monsieur Antoine Castella** récapitule ceux-là comme suit:

Réfection du pont sur la Taouna direction Lessoc	CHF	210'000.-
Réfection des routes (Route de Lessoc, Chemin des Cressets, Route de la Cascade)	CHF	53'000.-
Aménagement de la Route de la Ria	CHF	245'000.-
Aménagement de la place de jeu de l'école et d'un escalier d'accès	CHF	73'000.-
Remplacement des fenêtres de l'Ecole de Grandvillard	CHF	32'000.-
Réfection de chalets suite à la visite des alpages du 22.09.2018	CHF	34'000.-
Réaménagement du parking de la Place du Saudillet	CHF	26'000.-
Police du feu: participation à l'achat de deux véhicules	CHF	82'000.-
Divers: frais de vente terrain Vanils Energies SA	CHF	15'000.-
Total des investissements budgétisés en 2019	CHF	770'800.-

3.9 Rapports de la commission financière

Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit:

Budget de fonctionnement

Lors de notre séance du 12 novembre, les personnes compétentes nous ont expliqué chapitre par chapitre les particularités du budget 2019 qui fait ressortir un excédent de dépenses de CHF 83'561.-.

Nous pouvons constater que les différents postes de ce budget ont été déterminés sur la base de données pertinentes et en respect des données reçues pour les charges liées cantonales et régionales qui sont en augmentation de CHF 79'000.- par rapport au budget 2018. Nous relevons et soutenons le principe de prudence qui a prévalu lors de l'établissement de ce budget.

Toutes les questions de la commission financière ont obtenu réponses. Par conséquent, nous proposons à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté.

Budget des investissements

Les divers investissements proposés ce soir nous ont également été présentés en détails lors de notre séance du 12 novembre et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Aussi, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ces différents objets, ainsi que le budget des investissements tel que présenté.

Nous tenons à remercier le conseil communal ainsi que Madame Pascale Borcard, caissière, pour la qualité de leur travail.

Ce rapport est signé:

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

Il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 10).

3.10 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

a) Vote du budget de fonctionnement:

Soumis à l'assemblée, le **budget de fonctionnement**, dont:

Charges:	CHF	4'689'959.00
Revenus:	CHF	<u>4'606'398.00</u>
Excédent de charges:	CHF	<u>83'561.00</u>

est adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.

b) Vote du budget des investissements:

3.2 Réfection du pont sur la Taouna direction Lessoc: CHF 210'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis par vote au scrutin ouvert (72 oui, 1 abstention)**.

3.3 Réfection des routes (Route de Lessoc, Chemin des Cressets, Route de la Cascade): CHF 53'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert**.

3.4 Aménagement de la Route de la Ria: CHF 245'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, par vote au scrutin ouvert (71 oui, 2 abstentions)**.

- 3.5 Aménagement de la place de jeu de l'école et d'un escalier d'accès: CHF 73'000.-**
Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**
- 3.6 Remplacement des fenêtres de l'Ecole de Grandvillard: CHF 32'000.-**
Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**
- 3.7 Réfection de chalets suite à la visite des alpages du 22.09.2018: CHF 34'000.-**
Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **admis, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**
- 3.8 Réaménagement du parking de la Place du Saudillet: CHF 26'000.-**
Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont **refusés, par vote au scrutin ouvert (37 non, 28 oui, 8 abstentions).**

Puis **Monsieur Antoine Castella** mentionne encore les deux reports de budget:

- Les deux véhicules du service du feu ne seront livrés qu'en 2019. Dès lors, la dépense de CHF 82'800.- est reportée en 2019.
- Suite à la vente définitive du terrain à Vanils Energies SA (cf. point 7 du tractanda), un montant de CHF 15'000.- devra être versé pour la perte de l'aire agricole.

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. Malgré un refus, le conseil se sent soutenu.

Il remercie également Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, Madame Pascale Borcard, caissière communale ainsi que Monsieur Thierry Sottas et les membres de la commission financière.

4. Intempéries du 3 juin 2018: travaux d'urgence sur la Taouna et les routes alpestres

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, présente les mesures d'urgence qui ont dû être prises et les travaux qui ont dû être réalisés suite aux violents orages du 3 juin 2018. Il s'agit d'endiguements et d'enrochements suite aux éboulements de terrain et aux débordements de ruisseau qui ont mis à mal les chemins. Ces travaux ont été effectués par les employés communaux et une entreprise privée. M. Daniel Pugin, collaborateur auprès de la Section lacs et cours d'eau, a constaté les dégâts et autorisé les travaux. La facture des interventions s'est élevée à CHF 110'123.40, dont 67% sont subventionnés par le canton. Le solde à charge de la commune se monte à CHF 36'343.40.

Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit:

Le conseil communal a présenté à la commission financière en date du 12 juillet dernier les travaux à entreprendre d'urgence suite aux orages du 3 juin 2018.

Ces travaux ne pouvant attendre l'acceptation de l'assemblée communale de ce jour, la commission financière a donné son accord avec le financement proposé, soit un solde à la charge de la commune de CHF 36'343.40.

Ce rapport est signé:

Mireille Baechler
Pierre Borcard
Thierry Sottas

Cette dépense est **acceptée à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

5. Association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) - approbation des statuts

Madame Suzanne Cosandey, conseillère communale, présente l'adaptation des statuts suite à l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales. Comme indiqué dans le tractanda, les statuts ne sont pas lus, mais Madame Cosandey met l'accent sur les articles 3, 19, 30, 36 et 37.

Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

Les statuts sont **adoptés, par vote au scrutin ouvert (72 oui, 1 abstention).**

6. Règlement scolaire - approbation

Monsieur Alain Saudan informe l'assemblée que, pour répondre aux exigences de la nouvelle loi scolaire (LS), le règlement et la convention ont dû être adaptés. La convention n'est pas soumise à l'approbation de l'assemblée. Comme indiqué dans le tractanda, le règlement n'est pas lu, toutefois Monsieur Saudan résume brièvement les quatre modifications majeures:

- transports scolaires financés par la commune dès août 2018,
- participation financière des parents limitée aux frais de repas lors des activités scolaires,
- fournitures et matériel scolaire pris en charge par la commune,

- constitution d'un conseil des parents.

Monsieur Pierre Bovet souhaite connaître le délai pour s'inscrire au conseil des parents.

Monsieur Alain Saudan l'informe que, dès le nouveau règlement adopté, un courrier à ce sujet sera envoyé aux parents d'élèves pour que le conseil soit constitué début 2019 (5 membres parents d'élèves de Bas-Intyamon et 3 membres parents d'élèves de Grandvillard).

Aucune autre question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

Le règlement scolaire est **adopté, à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

7. Vanils Energies SA - vente définitive de l'immeuble 4757 RF (confirmation du pacte d'emption du 15 mars 2011)

Monsieur le Syndic présente l'objet comme suit: le 15 mars 2011, la Commune de Grandvillard a accordé à la société Groupe E Greenwatt SA un droit d'emption sur l'immeuble No 4757 RF de Grandvillard (Route des Auges), pour le prix de CHF 376'600.- (9'415 m² à CHF 40.-/ m²). Ce droit pouvait être cédé à la société Vanils Energies SA. Il était accordé pour une durée indéterminée échéant une année après le jour de l'obtention par l'emprunteur d'un permis définitif de construire sur le fonds en question une installation de biomasse et de réseau de chauffage à distance.

Ce permis a été obtenu le 20 décembre 2013. La société a payé le terrain, mais n'a pas exercé son droit d'emption dans le délai convenu. Le transfert de la propriété de ce fonds devait dès lors reposer sur un autre titre d'acquisition. C'est l'acte de vente passé le 20 juin 2018. Cet acte a été conclu avec la société Vanils Energies SA directement. Il doit être ratifié par l'assemblée communale, les pouvoirs donnés à l'époque de la conclusion du pacte d'emption étant également éteints.

L'assemblée ne demandant pas la lecture de l'acte de vente, **Monsieur le Syndic** le résume ainsi:

La Commune de Grandvillard vend à Vanils Energies SA la parcelle No 4757 RF - Route des Auges - d'une surface de 9'415 m² pour un montant de CHF 376'600.- (CHF 40.- / m²). Le jour de l'obtention du permis de construire, l'acheteuse est entrée en possession et jouissance de l'immeuble vendu et supporte dès cette date toutes les charges ordinaires de propriété, y compris la contribution immobilière. Un décompte sera établi sous seing privé. Les frais de l'acte, les droits de mutation dus à l'Etat et à la commune ainsi que les frais du registre foncier seront supportés par l'acheteuse. De son côté, la venderesse

supportera l'impôt compensatoire éventuel pour diminution de l'aire agricole (M. Antoine Castella en a parlé dans le budget – estimation CHF 15'000.-).

La ratification du présent acte par l'assemblée est réservée.

C'est sur ce dernier point que l'assemblée communale est sollicitée; elle doit approuver cet acte de vente qui n'est autre qu'une confirmation du droit d'emption de mars 2011.

Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

La vente définitive de l'article 4757 RF à la société Vanils Energies SA selon le contrat de vente du 20 juin 2018 signé devant Michel Mooser, notaire à Bulle, est **approuvée à l'unanimité, par vote au scrutin ouvert.**

8. Projet de ferme piscicole

8.1 Présentation

Monsieur Daniel Raboud souhaite la bienvenue aux représentants des porteurs du projet de ferme piscicole, à savoir Monsieur Christian Vetterli, responsable grands projets au Groupe E SA, et Monsieur Benjamin Chollet, Ingénieur HES en technologie alimentaire auprès du Bureau d'ingénieurs AF Toscano SA. Puis il présente le projet d'envergure et innovateur pour la commune. En plus de plusieurs fermes agricoles, d'une porcherie, de deux poulaillers, d'une centrale de biogaz, de deux gravières exploitées, d'une nappe phréatique, d'installations militaires et sportives et d'un bâtiment édilitaire avec déchetterie, la plaine des Auges attire une nouvelle activité, celle de l'élevage de poissons. Le bulletin communal et la presse ont déjà un peu relaté le sujet. Comme complément d'information, une vidéo sur la ferme piscicole de Lostallo GR est projetée.

Messieurs Christian Vetterli et Benjamin Chollet poursuivent par une présentation à l'écran du projet de Grandvillard (pièce numéro 11), puis **Monsieur le Syndic** ouvre la discussion.

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Meinrad Borcard demande pourquoi l'eau de la Sarine ne peut pas être utilisée au lieu de l'eau de source et si l'eau de source sera disponible en suffisance.

Monsieur Benjamin Chollet confirme que l'eau de la Sarine n'est pas utilisable. Il faut impérativement utiliser une eau propre car la ferme piscicole n'utilise pas d'antibiotiques. La ferme de Lostallo pompe son eau uniquement dans la nappe.

Monsieur Daniel Raboud précise qu'il faut compter 200 l/min pour les bassins. Le réservoir de la source débite en moyenne 2'781 l/min. On en consomme en moyenne 1'182 l/min (dont 540 l/min pour les 90 fontaines) et 1'599 l/min vont au trop-plein. La commune a donc une large marge de manœuvre pour fournir 200 l/min à la pisciculture. La vente de 200l/min à CHF 0.50/m³ représente une entrée financière annuelle de CHF 40'000.- pour la commune. Aujourd'hui, c'est de l'eau qu'on rejette à la Taouna! La société EauSud SA exploite une nappe phréatique de 12'000 l/min mais en utilise seulement 3'000 à 4'000 l/min. Là aussi, moyennant une convention, la commune pourrait obtenir une garantie pour approvisionner la pisciculture en cas de problème.

Monsieur Raphaël Raboud demande si c'est la source des Marais ou la nappe phréatique qui fournira l'eau.

Monsieur Daniel Raboud lui confirme que c'est bien la source des Marais qui approvisionnera la pisciculture.

Monsieur Christian Vetterli rajoute que l'eau de refroidissement serait pompée dans la nappe mais uniquement pour refroidir les bassins car les poissons augmentent la température de l'eau en nageant. Cette eau est ensuite rejetée dans la nappe.

Madame Claudie Hugonnet demande quelle route sera utilisée par les visiteurs du magasin ou de la ferme (voitures et bus). Si une amélioration des routes est à envisager, qui la financera?

Monsieur Daniel Raboud lui répond qu'il y a deux accès: soit par Estavannens, soit par Grandvillard. Mais il y a aussi des particuliers et des agriculteurs qui utilisent ces routes communales.

Monsieur Meinrad Borcard craint que les visiteurs passeront par le village si le chauffeur du car respecte la signalisation de la Route des Auges qui est privée entre la Route de la Gare et la Route de la Sarine.

Monsieur Daniel Raboud promet d'analyser la situation si l'apport touristique par des cars devenait problématique.

Monsieur Jean-Marc Musy demande si des places de parc sont prévues.

Monsieur Daniel Raboud confirme que des places de parc sont prévues pour les employés et pour les visiteurs.

Monsieur David Suchet souhaite savoir si la commune gagne dans l'affaire uniquement la vente du terrain et de l'eau ou si une autre participation serait envisageable.

Monsieur Daniel Raboud précise que la commune souhaiterait entrer dans le capital-actions de la future société et qu'un membre du conseil fasse partie du conseil d'administration, ceci afin de garder une vue sur les affaires.

Monsieur Alain Saudan rajoute que la ferme piscicole va générer entre 10 et 15 postes de travail, voire plus avec le centre de compétences.

Monsieur Christian Yenni espère que la société emploiera des gens de la région.

Monsieur Daniel Raboud avise que les gens de la région seront privilégiés.

Monsieur Benjamin Chollet rajoute que AF Toscano SA a pour habitude de travailler avec des acteurs locaux de la construction, notamment pour la construction des fromageries. Il en sera de même pour la ferme piscicole.

Monsieur Laurent Borcard souhaite savoir où sera établie la raison sociale de l'entreprise, ici ou ailleurs, et ce qu'il en sera des rentrées fiscales.

Monsieur Benjamin Chollet l'informe que rien n'est encore déterminé à ce sujet.

Monsieur Daniel Raboud rajoute que la commune toucherait dans tous les cas la contribution immobilière. La commune a tout intérêt à ce que le siège social soit établi sur son territoire, mais il n'y a aucune garantie.

Monsieur Christian Vetterli rajoute que rien ne peut être promis à ce stade, on peut proposer, mais pas tout imposer. A ce jour, il n'a pas une liste d'investisseurs à soumettre à la commune.

Monsieur Gérald Raboud souhaite savoir si les chiffres annoncés pour le débit de la source des Marais ont été relevés pendant la période de la sécheresse.

Monsieur Daniel Raboud l'informe que la commune n'a pas dû imposer des restrictions de consommation d'eau pendant cet été. Toutefois elle fera une sensibilisation auprès des citoyens au sujet des fontaines. Cela n'a aucun rapport avec la pisciculture, mais laisser couler des fontaines avec un débit de 8 l/min n'a aucun sens, 3-4 l/min serait beaucoup plus raisonnable. Lors de la période de sécheresse, la consommation journalière est montée à 1'400 l/min et le trop-plein rejetait encore à 1'131 l/min. Mais l'incidence de la sécheresse sur le captage vient souvent 2-3 mois plus tard. La mesure la plus basse pendant la

période de sécheresse indiquait encore un rejet du trop-plein de 603 l/min. Dans un contexte normal, il n'y a aucun souci. La commune étudie une convention avec EauSud SA pour approvisionner la commune si le débit de la source des Marais devait diminuer drastiquement.

Monsieur Laurent Borcard souhaite savoir pourquoi l'eau ne peut pas tourner en circuit fermé.

Monsieur Benjamin Chollet explique que c'est pour des raisons techniques. En effet, le taux de nitrite et nitrate augmente s'il n'y a pas un apport minimal d'eau fraîche. L'eau est épurée et désinfectée par filtre UV.

Monsieur Pierre Beaud souhaite savoir comment le prix de vente du terrain a été déterminé.

Monsieur Daniel Raboud lui répond que la commune a d'abord réfléchi au type de vente (vente simple ou droit de superficie) sur les conseils d'un financier et d'un notaire. Elle a opté pour la vente simple. Elle s'est renseignée sur les prix du terrain dans la Gruyère. Le terrain pour Vanils Energies s'est vendu à CHF 40.-/m². Le terrain pour le projet piscicole a été fixé à CHF 130.-/m². C'est du terrain agricole en zone spéciale.

Monsieur Meinrad Borcard signale que le terrain pour la construction des homes est vendu à CHF 400.-/m².

Monsieur David Suchet s'inquiète d'une baisse éventuelle du prix de l'eau fixé aujourd'hui à CHF 0.50/m³.

Monsieur Antoine Castella le rassure sur ce point. C'est la commune qui fixe le prix sur la base d'un contrat. La révision du règlement de l'eau est en cours.

8.2 Délégation de compétence

La discussion étant close, **Monsieur le Syndic** explique en quoi consiste la délégation de compétence.

La Commune de Grandvillard est propriétaire de la parcelle No 4759 RF d'une surface constructible de 12'769 m². Cette parcelle est sise dans le secteur des "Auges". La procédure en cours en vue d'affecter ce terrain en zone spéciale permettra d'accueillir la ferme piscicole projetée. En raison de l'évolution du projet et afin de ne pas retarder les opérations, conformément à l'article 10 alinéas 1 lettre g) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil sollicite de l'assemblée une délégation de compétence pour

vendre cette parcelle aux porteurs de projet au prix de vente de CHF 130.00/m², en l'état, hors forêt. Le montant de la transaction prévu est de CHF 1'660'000.00.

Cette délégation de compétence expirera à la fin de la période administrative, soit en avril 2021.

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Laurent Borcard demande que la convention avec EauSud SA soit signée avant la vente du terrain.

Monsieur Daniel Raboud répond que si vraiment il fallait se raccorder sur EauSud SA, ce serait une question de quelques jours ou semaines. Mais les comptes le montrent, une rentrée de CHF 1'660'000.- pour la vente du terrain et une rentrée annuelle de CHF 40'000.- ne sont pas négligeables pour la suite des finances de la commune.

Monsieur François Musy demande si la commune ne peut pas être actionnaire au lieu de vendre le terrain.

Monsieur Daniel Raboud répond que la commune souhaite entrer dans le capital-actions à hauteur de CHF 100'000.-.

M. Jean-François Moura rajoute qu'entrer dans le conseil d'administration sera également une condition.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Syndic procède au vote. Les cinq membres du conseil communal ne votent pas pour cet objet.

La délégation de compétence est **adoptée, par scrutin ouvert (60 oui, 4 non, 4 abstentions)**.

9. Divers

9.1 Transports scolaires TPF

Monsieur Alain Saudan informe que dès le 7 janvier 2019, les TPF assureront les transports scolaires. Ils mettront à disposition deux bus uniquement réservés aux enfants et qui seront conduits par deux des chauffeurs actuels que les enfants connaissent déjà. Les horaires seront également adaptés et le temps d'attente dans la cour d'école réduit.

9.2 La Poste

Monsieur le Syndic relève les actuels problèmes de distribution. Le conseil a reçu plusieurs plaintes à ce sujet. Monsieur Raboud a eu une discussion avec M. Esseiva, responsable de la distribution. Un nouveau facteur est en formation à Grandvillard et il y a eu 30% d'augmentation de colis suite au Black Friday. Le problème est donc identifié. La commune continuera de mettre la pression.

9.3 Boiler

Monsieur le Syndic informe l'assemblée que le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) encourage le remplacement des chauffe-eaux électriques par des chauffe-eaux fonctionnant avec un système utilisant une énergie renouvelable. Cette aide financière est de CHF 200.- à CHF 400.- selon le cas. Une documentation est à disposition des citoyens intéressés.

9.4 Antenne Swisscom

Monsieur Daniel Raboud aborde le thème de l'antenne Swisscom qui a déjà été présenté en partie dans le bulletin d'information communal. Le réseau mobile de Grandvillard et de la région nécessite l'installation d'une antenne pour couvrir les besoins actuels et futurs. Trois possibilités d'emplacement correspondant à des critères spécifiques ont été proposées par l'opérateur:

1. A proximité du camp militaire (vers la halle de gym)
2. Sur la place de tir DCA (Route des Auges)
3. Sur la parcelle communale au sud de la place de tir

Afin de limiter l'impact visuel et environnemental, le conseil communal a proposé une autre variante: intégrer cette antenne au poste d'enrobage de la gravière JPF. Swisscom SA a étudié attentivement cette faisabilité et a confirmé que cet emplacement est optimal pour assurer la meilleure couverture du secteur, et ce, avant les trois autres alternatives prévues.

JPF Gravières SA a été contacté et s'est montré favorable au projet d'installation de cette antenne sur leur poste d'enrobage. Monsieur le Syndic remercie la Direction de JPF SA pour leur ouverture et pour leur compréhension des préoccupations environnementales.

Conscient que l'installation d'une telle antenne puisse générer des inquiétudes au sein de la population, le conseil communal a demandé à l'opérateur Swisscom de déléguer un spécialiste pour répondre aux questions des citoyens lors de la présente assemblée.

Monsieur le Syndic présente Monsieur Enio Castellan, Access Account Manager chez Swisscom SA, et Monsieur Stéphane Jordan qui répondront aux questions des citoyens présents.

M. Enio Castellan présente le projet en mettant l'accent sur la communication mobile et l'environnement et M. Jordan présente la construction sur le bâtiment.

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Raphaël Raboud demande si les valeurs limites sont dépassées avec la 5G.

Monsieur Stéphane Jordan le rassure sur ce point, les valeurs limites ne seront pas dépassées.

Madame Jacqueline Raboud souhaite savoir si la connexion internet sera améliorée.

Monsieur Enio Castellan l'informe que seule la connexion internet via le téléphone mobile sera améliorée.

Monsieur Gérald Raboud souhaite savoir quelle est la puissance de l'onde selon qu'il s'agit d'une antenne urbaine ou périurbaine.

Monsieur Enio Castellan l'informe que Swisscom a l'obligation de coordonner son projet avec les autres opérateurs en fonction des normes ceci afin d'éviter que plusieurs opérateurs posent une antenne dans la même région.

Monsieur Eric Delabays souhaite savoir ce qu'il en est du rayonnement des antennes car, selon une étude récente, dans un rayon de 300 m autour de l'antenne les gens étaient souvent malades et présentaient des troubles du sommeil ou des troubles de vue, etc. Dans une ville du sud du Brésil, une augmentation des cas de cancer a été constatée.

Monsieur Enio Castellan lui répond que dans les grandes villes, 100% des gens sont exposés au rayonnement des antennes. La Suisse a établi des normes très sévères.

Monsieur Stéphane Jordan rajoute qu'un organe vient contrôler l'installation à la fin des travaux.

Monsieur Meinrad Borcard fait référence à l'article qui vient de paraître dans l'Illustré.

Monsieur Pascal Moënnat demande s'il n'y a pas le risque que la Suisse doive se caler sur les normes européennes.

Monsieur Enio Castellan pense qu'il n'y aura pas de changement dans les 20 prochaines années.

Monsieur Pierre Bovet signale que dans le canton de Vaud, une antenne installée au-dessus d'une école a été enlevée.

Monsieur Enio Castellan ne connaît pas ce cas, mais chaque antenne est installée avec un contrat. A son échéance, l'antenne peut être enlevée.

Monsieur Meinrad Borcard souhaite savoir si, dans le cas présent, le contrat est conclu avec la commune ou avec JPF.

Monsieur Stéphane Jordan lui répond que ce contrat sera signé avec JPF SA.

Monsieur le Syndic remercie Messieurs Castellan et Jordan d'avoir fait le déplacement jusqu'à Grandvillard et avoir répondu aux inquiétudes des citoyens. Il précise encore que l'assemblée ne prendra pas de décision ce soir car la suite de la procédure passera par une mise à l'enquête et tout un chacun pourra émettre des remarques ou formuler opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Syndic** donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Gérald Raboud demande si les TPF ne pourraient pas mettre à disposition des jeunes se rendant aux CO des bus de type accordéon aux heures de pointe.

Monsieur le Syndic prend note; une demande sera faite aux TPF.

Monsieur Pierre Bovet signale que le lampadaire devant sa maison au Chemin des Noisetiers ne fonctionne plus.

Monsieur le Syndic promet de faire le nécessaire; la commune a un contrat d'entretien avec le Groupe E SA.

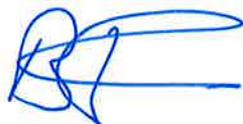
La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie ses collègues du Conseil pour l'excellent travail accompli durant cette première demi-législature. Ils ont eu beaucoup de plaisir à travailler ensemble et ont eu à cœur à mener à bien le ménage communal et les nombreux et divers projets.

Il remercie également le personnel administratif communal, à savoir Mesdames Barbara Fetz, Pascale Borcard et Christelle Zenoni de leur efficacité et disponibilité, M. Alex Beaud, chef forestier et le personnel des services des forêts, de l'édilité, les concierges des bâtiments communaux, les chauffeurs de bus scolaires, les membres des diverses commissions, les bénévoles-porteurs des repas à domicile, les scrutateurs/trices ainsi que tout un chacun qui se porte volontiers à disposition pour des tâches communales spécifiques.

Monsieur le Syndic clôt l'assemblée en remerciant chacun de son attention. Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

L'assemblée est close à 23.36 heures. Chacun est invité à un moment d'échange et d'amitié.

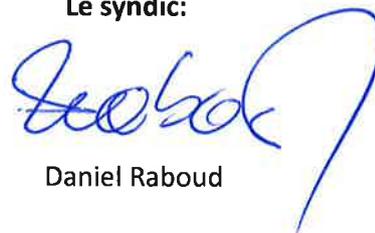
La secrétaire:



Barbara Fetz



Le syndic:



Daniel Raboud